

2008/8651 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX EN FAVEUR DE LA REGIE DE QUARTIER ETATS-UNIS EUREQUA POUR L'ACTION "ESPACE PAUSE AMITIE" ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES DU 8E ARRONDISSEMENT (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 20 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Ville de Lyon soutient depuis 1997, une action intitulée « Espace Pause-Amitié », consistant à accueillir, soutenir et accompagner les personnes retraitées du 8<sup>e</sup> arrondissement dans leur vie quotidienne.

Cette action, organisée par l'Association Régie de quartier Etats-Unis Eurequa depuis 1994, se déroule au sein du quartier des Etats-Unis au 23, rue des Serpollières à Lyon 8<sup>e</sup> et depuis 1997, dans des locaux loués à la Ville de Lyon par l'OPAC du Grand Lyon.

La Ville de Lyon contribue à cette activité en versant au titre de l'année 2007, une subvention de 18 294 € à l'Association Régie de quartier Etats-Unis Eurequa.

La Ville de Lyon décide de continuer à soutenir financièrement l'Association Régie de quartier Etats-Unis Eurequa dans la poursuite de ses objectifs, en mettant gratuitement à sa disposition les locaux dont la Ville de Lyon est locataire. En effet, cette activité, créatrice de lien social, présente un intérêt pour la Ville en permettant aux personnes âgées de ne pas rester seules dans leur quartier et en favorisant ainsi leurs besoins d'expression et leurs capacités d'accomplissement.

A ce titre, vous avez autorisé, par une délibération du 25 juin 2007, la signature d'une convention de mise à disposition de locaux en faveur de l'Association. Cette convention arrive à échéance à la date du 31 janvier 2008.

Suite à la demande de renouvellement de l'occupation du local par l'Association Régie de quartier Etats-Unis Eurequa, il convient de conclure une nouvelle convention d'occupation à titre gratuit du local utilisé par l'Association dont le terme prendra fin le 31 janvier 2009.

Corollairement, afin de valoriser les synergies entre les différents acteurs, notamment associatifs, de ce secteur, cette convention comporte une disposition permettant sous la responsabilité de l'Association Régie de quartier Etats-Unis Eurequa d'accueillir à titre exceptionnel dans le cadre de réunions d'échanges d'autres associations loi 1901, dans un cadre partenarial et/ou intergénérationnel, ce qui peut constituer un facteur positif supplémentaire de

développement de l'Espace Pause Amitié et pérenniser ainsi le succès déjà acquis.

Vu la délibération du 25 juin 2007 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

### **DELIBERE**

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Régie de quartier Etats-Unis Eurequa pour la mise à disposition du local « Espace Pause Amitié », pour personnes âgées du 8<sup>e</sup> arrondissement est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

E. HAGUENAUER